



La Plateforme d'Accompagnement et de Répit
des Aidants Familiaux du Cantal vous propose

un service de répit à domicile

Vous êtes aidant familial, vous vous occupez
régulièrement d'un proche dépendant, vous
souhaitez prendre du temps pour vous, vous avez
« besoin de souffler », ...

Ce service vous propose, par l'intervention de
professionnels de l'aide à domicile, de vous
remplacer ponctuellement auprès de votre proche.

Il est destiné aux aidants familiaux de personnes
âgées dépendantes et adultes handicapées.

Comment ça marche ?

Le service de répit à domicile c'est :

- l'intervention de professionnels compétents de l'aide à domicile,
- sur des demi-journées de trois à cinq heures,
- dans la limite d'un forfait de quinze heures d'intervention (renouvelable),
- du lundi au samedi sauf les jours fériés,
- sur une demi-journée maximum par semaine,
- une participation financière réduite sera demandée au bénéficiaire.

Pendant votre absence, l'intervenant à domicile, apporte à votre proche un accompagnement adapté à ses besoins et à votre demande.

Il ne s'agit pas d'un service d'urgence, mais bien d'un service de répit qui permet de répondre à une demande planifiée (minimum une semaine de délai de prévenance).

Pour solliciter le service ou pour tout
renseignement complémentaire

appelez la permanence

«Ecoute Info Aidants Familiaux »

au 04.71.43.14.16

(lundi et jeudi de 13h30 à 17h

Et mardi et mercredi de 9h à 12h15)